

Janvier 2011

ASEM ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES ÉTANGS DE LA MINIÈRE



Nos origines et nos buts

Créée en 1980, L'A.S.E.M. est une association de personnes préoccupées par les équilibres écologiques essentiels en Île-de-France.

Initialement créée pour lutter contre le passage de l'autoroute sur les étangs qui seraient irrémédiablement défigurés, elle a pour objectif de prendre en compte les problèmes d'environnement qui peuvent avoir des conséquences sur la qualité du site et remettre en cause l'équilibre fragile des étangs de la Minière.

**ASEM
ASSOCIATION
SAUVEGARDE
ÉTANGS DE LA MINIÈRE**

B.P. 60040

78280 Guyancourt

asem.guyancourt@gmail.com

www.asem-guyancourt.fr

Association Agréée par la Préfecture
des Yvelines au titre de la protection
de l'environnement

Une zone protégée

Alors qu'elle était partiellement inscrite sur la liste des sites et monuments naturels depuis 1960, la haute vallée de la Bièvre a été classée le 7 juillet 2000. Le classement ou l'inscription d'un site constitue donc à la fois la reconnaissance officielle de sa qualité, et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. En effet, à compter de la publication de ce texte, tous travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état d'un site sont soumis au contrôle du ministre chargé des sites ou du préfet du département.

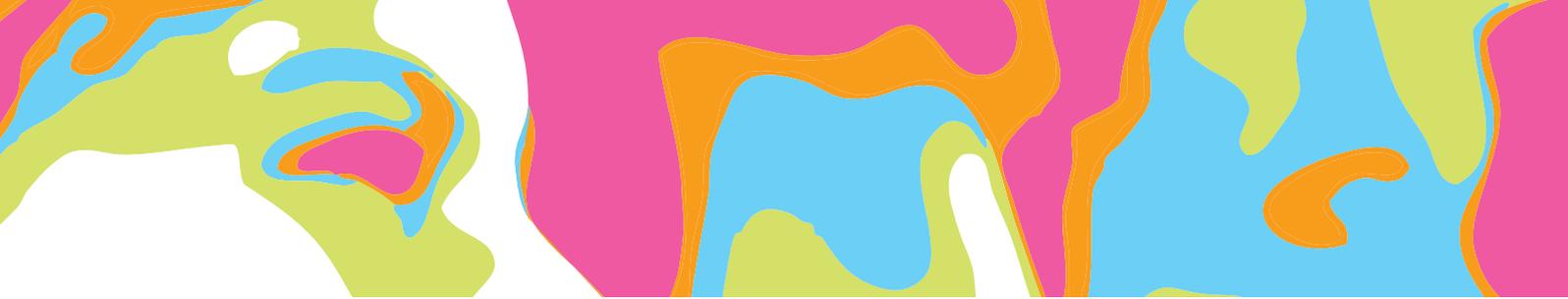
L'avenir de votre environnement menacé

Quelques questions d'actualité

Concentration de population et urbanisation

L'entreprise Renault est en train de concentrer ses effectifs autour de l'établissement « Losange » - de 10 500 salariés maintenant à 12 000 en 2011 et 15 000 en 2015. Rappelons que Renault a le droit de construire jusqu'à 750 000 m² (actuellement 450 000).

Dans le cadre de l'OIN (opération d'intérêt national) tous les terrains actuellement agricoles et les anciens bureaux qui appartiennent à l'INRA sur le plateau de Saclay sont susceptibles d'être urbanisés pour le projet de « clusters » de recherche universitaire : un développement de cette envergure va susciter l'installation importante de services – logements, transports, commerces, entretien qui va entraîner une augmentation de la population de 20 000 habitants au moins. Seulement 2 300 ha des terrains agricoles se trouvant sur les 14 communes autour du plateau de Saclay seront protégés dans le projet dit d'intérêt national.



Infrastructures grandissantes

Le réseau routier dans notre secteur risque rapidement d'être engorgé. On peut constater déjà que l'accès à la gare de Versailles Chantiers est quasiment bloqué pendant les heures d'affluence. On peut prévoir que la circulation sur la D91 de Guyancourt et Versailles sera encore plus dense dans les années qui suivent, avec la construction d'un nouveau tronçon de la D238 reliant la zone industrielle de Buc avec la D91 au niveau de la Minière. Un projet de nouvelle intersection et d'entrée en ville est à l'étude par la commune de Guyancourt et le Conseil général des Yvelines, risquant de modifier l'accès aux étangs.

Une gare à la Minière ?

Le projet du nouveau réseau ferroviaire à très haut débit autour de Paris va certainement aboutir à une concentration urbaine autour des nouvelles gares. Rappelons que la Loi autorise la Société du Grand Paris à aménager à sa guise sur 50 ha autour des gares, même si c'est contre l'avis des communes. Imaginez des projets immobiliers, commerciaux et des zones dédiées au stationnement de véhicules.

On parle sérieusement d'une éventuelle gare à La Minière. Actuellement un double débat est en cours sur les projets ferroviaires Arc Express et le Grand Huit. Un consensus émanant de ces deux projets verra le jour d'ici 2013. Dans ces circonstances, comment imagine-t-on l'environnement futur autour des Étangs de la Minière ?

« L'établissement public Société du Grand Paris peut acquérir au besoin ou par voie d'expropriation ou de préemption, les biens de toute nature, immobiliers et mobiliers, nécessaires à la création et à l'exploitation du réseau de transport public du Grand Paris. »

(Loi relative au Grand Paris, Titre II, article 7)

Est-ce que les structures de protection de l'environnement, que ce soit au niveau des mairies, ou du département des Yvelines seront capables de limiter ces tendances ?

Guyancourt, une ville qui se développe fortement

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme on admet la nécessité de limiter l'étalement urbain afin de sauvegarder le caractère aéré et agréable de la ville nouvelle. Un plafonnement de la population de Guyancourt a été établi en principe autour de 30 000. Cependant la commune risque de voir sa population augmenter au-delà de ce chiffre. Malgré la volonté du Maire et son équipe il est certain que les projets évoqués vont menacer :

- les espaces verts auxquels les habitants sont si attachés,
- l'agriculture périurbaine,
- l'accès aux sites protégés comme les étangs de la Minière,
- les terrains actuellement en friche autour de Guyancourt, Saint-Quentin-en-Yvelines et les communes voisines,
- les voies de transports douces – piétonnes et les pistes cyclables.



Prise de position de l'Association pour la Sauvegarde des Étangs de la Minière (ASEM)

Dans le cadre de la consultation organisée par la Commission Nationale du Débat Public autour du projet élaboré par la Société du Grand Paris [SGP], notre association revendique les points suivants :

- préservation des terres agricoles pour l'avenir autour de l'implantation actuelle de l'Inra (l'Inra emploie environ 10000 permanents et a beaucoup d'autres implantations bien plus importantes) car les surfaces cultivables seront précieuses pour les décennies à venir. Le résidu agricole doit trouver sa place dans les plans l'ensemble et on a besoin de plus de visibilité dans ce sens pour permettre aux entreprises agricoles d'investir dans leurs terrains ;
- préservation de l'intégrité du site de la vallée de la Bièvre qui est une zone classée, et la préservation de l'environnement en général, y compris pendant des phases de travaux de futurs systèmes de transports publics. L'espace concerné est d'une haute valeur environnementale et doit être protégé dans le sens de la loi du 7 juillet 2000 établissant le site classé ;
- notre association s'oppose à la création d'une gare à la Minière, pour la densification du réseau routier et l'étalement urbain que cela entraînerait. Une nouvelle gare située en zone agricole serait sans aucun doute un point de départ à une urbanisation qui nuirait au foncier agricole ;
- l'association exprime son scepticisme par rapport à la viabilité économique, technique et topographique d'un métro en tunnel sous la vallée de la Bièvre et craint que l'idée d'un viaduc ou « ouvrage d'art » revienne dans les plans ;
- l'association souhaite des connexions améliorées avec la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines actuelle, la modernisation des réseaux existants et la réalisation des transport en commun en site propre (TCSP) pour faciliter les liaisons. Il est important de faire d'abord avec ce qui existe ;
- l'association exprime son inquiétude sur les conséquences du renvoi en Conseil d'État du SDRIF, contexte juridique qui pourrait provoquer la réintroduction du plan de l'auto-route A126 ou d'autres nouveaux projets de traversées routières de la Bièvre, pourtant censés être supprimés dans les projets d'infrastructure ;
- bien que la SGP affirme aujourd'hui que le plan pour la ligne Versailles-Saclay d'un futur métro traversant la vallée de la Bièvre se ferait par voie souterraine, l'ASEM craint que la notion d'un viaduc réapparaisse plus tard pour des raisons de coût et d'ingénierie. On peut lire dans le document du SGP (évaluation stratégique environnementale du métro automatique du Grand Paris, p. 168) que « ce tronçon traverse la vallée de la Bièvre (...) compte tenu de la configuration topographique des lieux, la vallée est perpendiculaire au fuseau, il est difficile d'imaginer un franchissement autrement que par un ouvrage d'art. » ! Un éventuel viaduc ajouterait au danger supplémentaire de la réintroduction de l'idée d'une nouvelle voie routière au travers de la vallée (par ex, viaduc rail-route) qui serait catastrophique pour l'environnement.

